



Émission de chèque impayé

Par **Larval**, le **27/04/2017** à **07:58**

Bonjour

L'an dernier nous avons été démarché pour placer une alarme dans notre maison. Nous pouvions payer en 10fois sans frais. Nous l'avons faite placer et avons fait 10 chèques en paiement. Les premiers ont été payé par notre banque et un a ensuite été refusé.

L'installateur nous a contacté et nous avons pris rendez-vous pour régulariser celui-ci. Il a refusé de nous rendre ce chèque pour nous obliger à continuer à payer notre dette. Tous les mois je lui verse 300€ (février et mars) ce mois-ci je lui ai donné 150€. Il reste 900€ à payer. Je reçois tous les jours des SMS de menaces et d'insultes de sa part.

Est-il en droit de garder ce chèque régulariser ?

Comment dois-je réagir ?

Il menace de porter plainte au commissariat de police.

Je ne refuse pas de payer ce que je dois puisque je lui fais des versements plus ou moins importants tous les mois.

Merci pour vos renseignements

Larval

Par **amajuris**, le **27/04/2017** à **09:14**

bonjour,

quand on remet un chèque à son bénéficiaire, celui-ci peut les encaisser immédiatement, car quand vous remettez un chèque en paiement , il doit être approvisionné.

l'artisan peut garder le chèque que vous lui avez donné.

salutations

Par **Larval**, le **27/04/2017** à **09:24**

Bonjour
Même si ce chèque à été remboursé en espèces ?

Par **jos38**, le **27/04/2017** à **10:55**

bonjour. j'espère que vous avez exigé des reçus à chaque fois que vous avez payé en espèces